



Tableau d'inscription pour les activités prévisionnelles de l'association des sentiers de Villeneuve.

Semaine 31 octobre au 5 Novembre

Nous remercions les adhérents et partenaires qui souhaitent participer aux activités programmées de s'inscrire sur le tableau ci-dessous.

Les inscriptions peuvent se faire à la journée ou à la demi-journée.

Les activités seront maintenues et confirmées sous réserve qu'il y ai 2 personnes minimum

Les inscriptions peuvent se faire soit par retour de mail, soit par téléphone au 06 31 95 41 77.

| | Lundi 31/10 | Mardi 01/11 | Mercredi 02/11 | Jeudi 03/11 | Vendredi 03/11 | Samedi 04/11 |
|----------------|--|-------------|--|--|--|------------------------------------|
| activité | Journée participative citoyenne Travail sur le chantier en fonction des activités à réaliser | FERIE | Journée participative citoyenne Travail sur le chantier en fonction des activités à réaliser | Journée participative citoyenne Travail sur le chantier en fonction des activités à réaliser | Journée participative citoyenne Travail sur le chantier en fonction des activités à réaliser | Journée participative citoyenne |
| 9h00 11h30 | ASDV Sympathisants | | ASDV Sympathisants | ASDV Sympathisants | ASDV Sympathisants | |
| activité | Journée participative citoyenne Travail sur le chantier en fonction des activités à réaliser | FERIE | Réunion hebdomadaire Journée participative citoyenne Travail sur le chantier en fonction des activités à réaliser | Journée participative citoyenne Travail sur le chantier en fonction des activités à réaliser | Journée participative citoyenne Travail sur le chantier en fonction des activités à réaliser | |
| 14h00 16h00 | ASDV Sympathisants | | ASDV Sympathisants | ASDV Sympathisants | ASDV Sympathisants | |

Lors de votre participation à ces activités, nous vous demandons le strict respect des recommandations sanitaires liées à la covid-19, ainsi que des règles d'hygiène et sécurités.

***Cette programmation prévisionnelle des activités est susceptible dévaluer voir d'être annulée en fonction de l'évolution des recommandations sanitaire et des conditions météorologiques.**

Le CPD de l' ASDV